

Aspremont
Castagniers
Colomars
Duranus
Falicon
La Roquette-sur-Var
Levens
Saint-André de la Roche
Saint-Blaise
Saint-Martin-du-Var
Tourrette-Levens
La Trinité

Entre voisins

Revue du Sivom Val de Banquière - Mai 2009

**Vacances
en vue !**



PROGRAMME
À L'INTÉRIEUR

Rester chez soi, même lorsque l'autonomie décline

Les services dont il est question ici s'adressent principalement aux personnes à la retraite, mais peuvent aussi concerner des personnes dépendantes, souffrant d'un handicap moteur ou mental.

Aujourd'hui, le Sivom Val de Banquière est prêt à lancer deux nouveaux services pour que les personnes en perte d'autonomie puissent continuer à vivre chez elles au lieu d'aller, par exemple, en maison de retraite. Il s'agit de l'aide à domicile et du transport individualisé qui viennent s'ajouter au service de repas à domicile.

Qui va piano va sano

Avant de lancer l'aide à domicile et le transport individualisé, le Sivom Val de Banquière a sondé les principaux intéressés (voir encadré ci-contre), évalué les besoins de chaque commune, vérifié que le service de repas à domicile, créé il y a deux ans, tenait la route et, pour finir, il a obtenu l'agrément qualité de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Un agrément indispensable pour les bénéficiaires puisqu'il conditionne la prise en charge partielle ou totale de ces nouveaux services par les caisses de retraite et l'APA.

L'aide à domicile

Ce service, également connu sous le nom "d'aide ménagère", n'existe à l'heure actuelle que dans quatre communes du Sivom : Levens, la Roquette-sur-Var, Saint-André de la Roche et Tourrette-Levens.

A la demande de plusieurs autres communes, le Sivom s'applique donc à le généraliser, en faisant appel à des agents sociaux qualifiés.



Ceux-ci interviendront par tranche de deux heures et assureront

- l'entretien de la maison (ménage, vitres, vaisselle, lessive, repassage, rangement...)

- les courses, la préparation et la prise des repas

- l'hygiène et le confort corporel (aide à la toilette, réfection du lit, tenue vestimentaire...)

- l'aide aux démarches administratives

- le soutien moral, la stimulation intellectuelle (discussion, lecture, jeux de société...)

- la prévention de la perte d'autonomie (mise en place d'une organisation de vie, conseils sur la sécurité, l'hygiène...)

Le transport individualisé

Pour faire des courses, se rendre chez le médecin, aller en promenade ou faire une visite à des amis...

Le transport individualisé consiste à accompagner le bénéficiaire de son domicile jusqu'à son lieu de destination, dans un véhicule spécialement aménagé. Mais là ne s'arrête pas le service : l'agent social qui a assuré le rôle de chauffeur accompagne la personne pendant toute la durée de son déplacement : chez le médecin, à la poste, en promenade etc. Pour le bénéficiaire, c'est à la fois une sécurité et une façon de passer un moment en agréable compagnie. Démarrage du service en juillet prochain.

Les plus

- le Sivom Val de Banquière établit un devis avant toute intervention, au vu des besoins de la personne

- le Sivom Val de Banquière recherche les meilleures aides

en contactant les organismes financeurs (caisses de retraite, conseil général...)

- le personnel est diplômé (aide à domicile, accompagnement individualisé) ou formé au médico-social (livraison des repas à domicile)

- les agents sociaux travaillent dans le respect de la "Charte des droits et des libertés de la personne accueillie". Ils sont, tout comme le personnel administratif, soumis aux règles de la confidentialité.

- un livret d'accueil est remis à chaque bénéficiaire, où il trouvera toutes informations utiles sur ses droits et ses devoirs

- une enquête de satisfaction périodique (au moins une fois par an), permet au bénéficiaire d'exprimer son opinion. Les résiliations sont aisées. En cas de réclamation ou de litige, le règlement à l'amiable sera privilégié, grâce à l'intervention d'un médiateur officiel.



Le coût des services

- vous avez plus de 60 ans : Grâce à l'agrément qualité délivré par la DDTEFP, toutes les prestations proposées par le Sivom Val de Banquière sont prises en charge, totalement ou partiellement, par les caisses de retraite et dans le cadre de l'Allocation de Perte d'Autonomie (à concurrence du volume d'heures délivré aux bénéficiaires de l'APA).

Les personnes disposant de très faibles ressources peuvent prétendre à l'aide sociale du Conseil général.

- vous avez moins de 60 ans et souffrez d'un handicap

Vous pouvez prétendre à une prise en charge financière au titre de la prestation de compensation du handicap ou de l'allocation compensatrice tierce personne.

- et votre mutuelle ?

Il se peut qu'elle verse une participation financière. Cela dépend des mutuelles et du type de contrat

Qui contacter ?

- Le CCAS de votre commune

- Le pôle social du Sivom Val de Banquière

Tél. 04 97 00 07 30

Résidence La Laupia
Bd du 8 Mai 1945
06730 Saint-André de la Roche

Déjà en place, Le service de repas à domicile

Lancé il y a deux ans, le service de repas à domicile a atteint sa vitesse de croisière avec 80 bénéficiaires par jour, dont la plupart sont des personnes âgées.

Les repas sont conformes au régime prescrit par le médecin : sans sel, sans sucre, sans sel-sans sucre, mixé, sans fibres, etc. Dans la mesure du possible, on tient même compte des goûts de chacun : sans porc-sans poisson, sans viande-sans chou... presque du sur mesure pour des plats savoureux et des tarifs très honnêtes.

Les prix, comprenant le repas de midi et la collation du soir, varient, en effet de 8,10 à 1,75 euros en fonction des ressources.

Le livreur, formé au médico-social, remet le repas en mains propres, mais pas à la sauvette : il passe un petit moment avec chaque bénéficiaire afin de s'assurer que tout va bien côté moral et côté santé. Une petite causerie qui vient rompre la solitude d'une longue journée et qui fait beaucoup de bien.

Les résultats de l'enquête

Réalisée courant 2008 par plusieurs communes et diffusée dans le numéro d'Entre Voisins du mois d'octobre, l'enquête sur les besoins des personnes âgées a donné les résultats suivants :

Sur 223 réponses,

- 162 personnes souhaitent qu'un service d'aide à domicile soit mis en place

- 137 sont intéressées par le transport individualisé

- 101 souhaiteraient participer à un atelier mémoire

- 100 souhaiteraient participer à un atelier "prévention des chutes"

- 72 souhaiteraient avoir des conseils en nutrition.

Cet été



Surf dans les Landes

Pour les 12-14 ans

Du 6 au 12 juillet

Du 16 au 22 juillet

Labenne, entre Biarritz et Cap Breton. Aux portes du Pays basque, à deux pas de l'Espagne. La rumeur de l'océan, le sable fin, les plages immenses, les dunes, la forêt de pins épaisse et parfumée, l'air tonique du large, et dans ce beau pays des Landes, un surf camp, où passer une semaine de sport en toute liberté.

- 44 places / semaine
- Hébergement sous tente, avec un grand marabout pour les repas et les activités communes. Popote à midi, repas du soir servi.
- Encadrement : un directeur de séjour et cinq animateurs diplômés, dont un maître nageur
- Moyen de transport : car de tourisme à disposition pendant toute la durée du séjour
- Activités : surf, body surf, beach volley, beach soccer, plage, farniente, visite du pays basque (Biarritz, pelote basque, feria, réserve naturelle du marais d'Orx...)

- Tarifs en fonction des revenus familiaux
- Préinscriptions du 25 mai au 3 juin à la mairie de votre commune
- Renseignements auprès du service jeunesse intercommunal : 04 92 00 50 50

Au pays de Roméo et Juliette

Séjour en Italie

pour les 15-17 ans

Du 25 au 31 juillet

Qui n'aurait envie de connaître Vérone, la ville de Roméo et Juliette ? Le fameux balcon de leurs amours ? Et le lac de Garde, tout proche, entouré de hautes montagnes et vaste comme une mer intérieure. Et puis l'Italie, c'est un paradis pour les jeunes, un pays d'enthousiasme où tout est si différent, si vivant, qu'ils sont heureux rien que d'en fouler le sol.

- 23 places
- Hébergement en hôtel *** avec piscine
- Encadrement : un directeur de séjour et trois animateurs diplômés
- Moyen de transport : car de tourisme à disposition pendant toute la durée du séjour
- Activités : parc d'attraction Gardaland, visite de Vérone, balades autour du lac de Garde, baignades, farniente, soirées

Bol d'air et équitation à Saint-Auban



Pour les jeunes qui ne partent ni dans les Landes ni en Italie, le Sivom Val de Banquière organise un camp de vacances à Saint-Auban, une petite commune située dans le haut pays de Grasse, presque dans les Alpes de hautes Provence.

Là-bas, il y aura des chevaux et des poneys, un lac où pêcher le gougeon, de jolies balades à faire, à pied ou en VTT. Et le plaisir incomparable de dormir sous la tente et de préparer la popote à midi. La vie de trappeur quoi, à ceci près que le chalet "Le Gîte tonic" fournit les repas chaud du soir et l'accès aux douches !

Le principe est le suivant : le Sivom engage pour la saison un coordonnateur qui veille à ce que tout se passe bien sur place. Chaque semaine, des enfants venant de quatre centres de loisirs différents se rendent à Saint-Auban avec leurs animateurs habituels. Et ainsi de suite pendant tout l'été. Les ados qui fréquentent les salles des jeunes bénéficient également du système. Renseignements auprès du centre de loisirs ou de la salle des jeunes où est inscrit votre enfant.



■ En février

44 jeunes de 12 à 17 ans sont partis skier dans les Alpes italiennes. Séjour inoubliable, hauteur de neige incommensurable avec une équipe d'animation au top !



■ A Pâques

Boules carrées, quilles ventruées échasses solidaires... Pour la 4^e année consécutive, les enfants de tous les centres de loisirs se sont retrouvés deux jours durant à la Trinité pour essayer des jeux en bois provenant du monde entier.



Allez voir les diaporamas sur le site www.sivomvaldebanquiere.fr.

Débroussaillage obligatoire : ça se précise !

Tout savoir sur le débroussaillage

■ Consultez les brochures qui se trouvent dans votre mairie

■ Consultez le site internet www.sivomvaldebanquiere.fr (rubrique environnement)

Photo ci-dessous : formation sur le terrain par l'ONF à l'attention des élus municipaux, des élus du Sivom et des services techniques communaux.

Depuis le temps que des feux se déclarent ici et là, depuis le temps que le Conseil régional et le Conseil général éditent des brochures sur la réglementation en matière de débroussaillage, depuis le temps que les mairies les exposent en bonne place dans leur hall d'accueil, on finit par y arriver : l'obligation de débroussailler, prévue par la loi, va se corser avec la mise en place des PPRIF.

Risque d'inconstructibilité...

Les Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt prévoient, dans un avenir proche, de rendre totalement inconstructibles les zones à risques. Et parmi les critères retenus pour évaluer le danger d'une zone, les terrains mal entretenus figurent en bonne position à côté d'autres éléments, comme l'absence de poteaux incendie ou l'étroitesse des voies d'accès.

Les particuliers et les communes ont donc du souci à se faire, car l'Etat aussi bien que le Département sont déterminés à ce que les PPRIF aboutissent rapidement. Le Sivom Val de Banquière est également sur le pont puisque l'environnement et la prévention des risques naturels relèvent de sa compétence.

Le rôle des communes

Il revient aux communes de sensibiliser leurs administrés à l'obligation de débroussailler, ce qu'elles font déjà de plusieurs manières :

■ En les informant par le biais d'affiches, de brochures ou de réunions.

■ En favorisant la création de Comités Contre les Feux de Forêts, ces équipes de volontaires qui servent d'appui aux pompiers, mais dont le rôle est surtout d'information et de prévention.

Dans ce domaine, un bel effort a été fourni au niveau intercommunal puisque huit com-

munes sur douze se sont dotées d'un CCFE.

■ En adressant des courriers aux propriétaires de parcelles mal entretenues, leur rappelant l'obligation de débroussailler (plusieurs communes se sont déjà engagées dans cette voie).

Il incombe également aux maires de faire respecter la loi, donc de faire procéder à un débroussaillage d'office si la parcelle est à haut risque (une entreprise intervient alors à la demande de la commune qui refacture le travail au propriétaire).



L'action du Sivom

La commission "feux de forêts" a le dynamisme de la jeunesse. En place depuis moins d'un an, elle a anticipé la mise en place du PPRIF engageant un partenariat actif avec l'Office National des Forêts.

En voici les principaux effets :

■ Grâce aux données de l'ONF, le Sivom va bientôt posséder une cartographie des zones sensibles. Ce document permettra aux communes les plus exposées aux risques d'incendie de répertorier les terrains à problèmes et de contacter les propriétaires.

■ A la demande du Sivom, l'ONF a récemment formé les élus communaux et les services municipaux à l'obligation de débroussailler (rappel des textes réglementaires, évaluation des risques, rédaction de fiches techniques, etc...). De la sorte, les représentants des communes pourront se rendre

sur les terrains incriminés, noter les travaux à engager et en informer les propriétaires.

■ En cas de silence du propriétaire, l'ONF fera, à son tour, une visite des lieux et verbalisera si besoin (amende à partir de 135 euros).

■ La mise en demeure d'effectuer les travaux de débroussaillage sera la dernière carte à jouer pour préserver la sécurité des biens et des personnes ainsi que la constructibilité des terrains. Fort heureusement, précise l'ONF, il est bien rare d'en arriver à cette extrémité.

■ Bien conscient que les travaux de débroussaillage ont un coût non négligeable, le Sivom Val de Banquière est en train de procéder à une consultation pour retenir des entreprises compétitives. Cela permettra de facturer moins cher

les travaux de débroussaillage effectués suite à une mise en demeure. Cela permettra aussi de proposer des tarifs avantageux aux propriétaires désireux de débroussailler leur terrain avant l'entrée en vigueur de la période rouge (voir avec votre mairie).

■ Enfin, parce que le débroussaillage ne concerne pas seulement les particuliers, les Brigades Vertes du Sivom Val de Banquière donnent l'exemple en nettoyant, à la demande des communes, les terrains qui leur appartiennent (parcelles communales, chemins pédestres, etc.).

**Période rouge
du 1er juillet
au 30 septembre**

Tremplin expression artistique le 11 juillet à Saint-Blaise

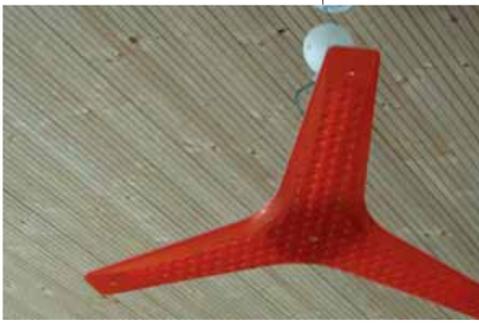
Vous aimez chanter, jouer de la musique, danser? Que vous ayez un talent reconnu ou caché, que vous soyez timide ou cabotin, la soirée du tremplin expression est faite pour vous : vous monterez sur scène dans des conditions à la fois professionnelles et amicales. Organisée par le Sivom Val de Banquière, la manifestation rencontre chaque année un vif succès. Elle aura lieu cette année samedi 11 juillet à Saint-Blaise. Pour plus d'informations (inscriptions, répétitions, etc.), téléphonez au 04 97 00 07 30. Faites vite, le talent n'attend pas !



La classe !

D'une élégance rare, la nouvelle école d'Aspremont ouvrira ses portes à la rentrée de septembre. Plus précisément, le Sivom, qui a assuré la maîtrise d'ouvrage, livrera le bâtiment à la commune au mois de juin. Celle-ci disposera donc de l'été pour transférer les affaires de l'ancienne école du village et installer le mobilier.

Mais parlons un peu du bâtiment. Vaste, lumineux, il tire le meilleur parti du site en s'étirant sur toute la largeur du talweg et en épousant la pente du terrain. A l'intérieur, une gamme de coloris, gais et raffinés, anime les locaux. La salle polyvalente, luxueuse par ses dimensions, bénéficie de la chaleur d'un revêtement de bois. Les enseignants, parents et enfants qui sont venus visiter les lieux début avril, à l'invitation de la mairie en sont restés bouche bée, malgré la pluie qui frappait obstinément les baies vitrées.



Entre voisins

Revue du Sivom Val de Banquière

Directeur de publication:

Honoré Colomas.

Réalisation : Maritée Juge,
service communication.

Crédit photo:

SDISO6, Gilles Nunes,

Sivom Val de Banquière .

Imprimerie Crouzet

06340 la Trinité

Tirage : 16 000

N° ISSN : 1959-4577

Le Sivom et l'emploi

Il y avait foule jeudi 9 avril pour la journée de l'Emploi qui se déroulait sous le chapiteau de La Trinité. Une foule de gens venus de leur propre chef ou dépêchés par le pôle emploi.

Le stand du Sivom Val de Banquière a été parmi les plus visités en raison des nombreuses offres qu'il proposait (agent d'entretien, CAP petite enfance, auxiliaires de vie, assistantes maternelles, coordinateur dans le secteur jeunesse).

Sur les 250 contacts effectués ce jour-là, plusieurs candidatures ont été retenues, qui devraient déboucher sur des recrutements



Inscrivez vous !

Le service communication du Sivom envoie chaque mois une lettre d'actualités via internet à un nombre croissant de destinataires.

On y trouve des informations diverses et variées et des diaporamas sur la vie dans les crèches, les séjours de vacances, etc.

1148 personnes ont reçu la lettre d'actualités du mois de mai.

Si vous désirez vous y abonner, il suffit d'aller sur le site www.sivomvaldebanquiere.fr Cliquez ensuite sur le bouton "je m'inscris" à gauche de l'écran.